

25^{ème} RALLYE NATIONAL ECUREUIL DROME PROVENCALE

06 - 07 mai 2011

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

Mardi 01 Mars 2011 :	- Parution du règlement
Mardi 01 Mars 2011 :	- Ouverture des engagements
Lundi 25 avril 2011 :	- Clôture des engagements
Samedi 23 Avril 2011 :	- Parution du Road Book : bar le Dague – La Bégude de Mazenc
Mercredi 04 Mai 2011	- Affichage de la liste des engagés : bar le Dague – La Bégude de Mazenc

Vendredi 06 Mai 2011 - Espace Mistral à Montélimar

De 15 h 00 à 20 h 15	- Vérification des documents
De 15 h 15 à 20 h 15	- Vérification des voitures
	- Entrée en parc Fermé après les vérifications parking espace Mistral
20 h 30	- Première réunion du collège des commissaires sportifs-Espace Mistral
21 h 00	- Publication des équipages admis au départ- Espace Mistral à Montélimar
21 h 30	- Départ 1 ^{ère} Etape - 1 ^{ère} section Espace Mistral à Montélimar.
23 h 15	- Arrivée 1 ^{ère} Etape - 1 ^{ère} section Espace Mistral à Montélimar
	- Publication des résultats partiels et ordre de départ pour la 2 ^{ème} Etape

Samedi 07 Mai 2011 - Espace Mistral à Montélimar

11 h 00	- Départ 2 ^{ème} Etape - 2 ^{ème} section Espace Mistral à Montélimar.
14 h 26	- Arrivée 2 ^{ème} Etape - 2 ^{ème} section Espace Mistral à Montélimar
15 h 16	- Départ 2 ^{ème} Etape - 3 ^{ème} section Espace Mistral à Montélimar
18 h 42	- Arrivée du Rallye Espace Mistral à Montélimar.
	- Vérifications Finales : Garage Cartal à Montélimar
	- Publication des résultats du Rallye :
	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
	- Remise des Prix : sur le podium d'arrivée à Montélimar:

Art.1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organise, les 06 et 07 mai 2011 le

25^{ème} RALLYE NATIONAL ECUREUIL DROME-PROVENCALE

En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation numéro **70** en date du 23 /02/ 2011.

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation numéro **8** en date du 18/02/2011.

Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar - 1 montée du Coteau Fleuri - 26200 Montélimar

Téléphone et fax : 04 75 04 51 66

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa-montelimar@orange.fr

Transfert du téléphone ASA aux vérifications des documents le vendredi à partir de 14 h 00

Permanence du Rallye : Espace Mistral à Montélimar.

1.1P. Officiels de l'Epreuve

Président du Collège :	Mr BRANCHE Jacques	3088
Membres du Collège :	Mr ROL Sébastien	44492
	Mr ANNOVAZZI Jean-Carl	8408
Secrétaire du collège	Mme ANNOVAZZI Agnès	151454
Directeur de Course :	Mr COLLIN Alex	9671
Directeurs de Course Adjoints :	Mr MAUVEAUX Jean-Pierre	2735
	Mr DETROYAT Jean	3042
	Mr CHARTOGNE Gérard	10212
	Mr MUSELLI Bruno	2403
Commissaires Techniques (Responsable) :	Mr COQUET Bernard	1324
	Mr BOISSIN Michel	2405
	Mr CANEL Jean Louis	50539
	MR CORBET Robert	6850
	Mr BLANC Philippe	38131
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mr VINCENT GENOD Stéphane	24887
	Mr VAUTRAT Hervé	3259
Chargé de la Publicité :	Mr DEMULDER Franck	2408
Responsable Informatique :	Mr DURAND Jean Paul	27683
Chargé des Relations avec la Presse :	Mr CAYRIER Bernard	153442
Directeurs de Course Adjoints aux épreuves :		
1 - 4 - 7 : LE COLOMBIER	Mr GIBILY Christian	3302
2 - 5 : MARSANNE	Mr CARRIER Jean Michel	12047
	Mme DESMARIS Catherine	113139
3 - 6 : COMPS	Mr HERITIER Thierry	1713
Responsable des Commissaires :	Mr PITARCH Floréal	2729
Juges de Fait	Mr DEMULDER Franck	2408
	Mr MOULIN Marc	19079
Voiture Info	Mr BORGOGNON Jean René	28663
	Mr BORGOGNON Fabien	122891
Voiture Balai	Mr AYME Thierry	13800
Médecin Responsable	Dr CHERREAU Patrick	23731

Le 25ème Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale compte pour:

- La Coupe de France 2^{ème} Division, Coef 3
- Le Championnat du Comité Rhône-Alpes des Rallyes Nationaux.
- Le Challenge Subaru-Vercors-Automobile de l'ASA Montélimar
- Le Challenge de la Banque Marze

1.3P. Vérifications avant le départ

Les équipages engagés pourront **consulter sur le site Internet de l'ASA (www.asamontelimar.com)**.
leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures

- Vendredi 06 Mai 2011 Espace Mistral à Montélimar de 15 h 00 à 20 h 15

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Cartal à Montélimar (M.O 45 ttc)

Art.2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Art.3P. CONCURRENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 25^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme Provençale doit adresser à l'A.S.A.M. Chez Martine PAOLELLI – Les Immolards 916 Rte du Village – 26130 CLANSAYES, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 25 AVRIL 2011. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures au maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 400 euros |
| B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar | : 380 euros |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 800 euros |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux Concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :
- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3.5P Chaque équipage recevra 3 plaques dont une *assistance* portant le N° du concurrent. La plaque supplémentaire sera vendue **5 €** lors des vérifications des documents.

Art.4P. VOITURE & EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 4 classes de cylindrée :

Classe 1 : jusqu'à 1400cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures de Tourisme (groupes A, FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 5K : Kit-Cars jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 6K : Kit-Cars, FRC, S 1600 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7K : Kit-Cars au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7S : S 2000

Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³

Classe 8W : WRC (admises sans marquer de points)

Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée :

Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée :

Classe 11 : jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Les voitures du groupe R sont réparties en 3 classes de cylindrée :

Classe R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³

Et R1B plus de 1400 cm³ jusqu'à 1600 cm³

Classe R2 : R2B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

R2C plus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³ R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³
et R3T suralimenté jusqu'à 1600 cm³

Les voitures du groupe Z sont réparties en 1 classe de cylindrée

Classe 15

Les voitures du groupe FRC :

Admise dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

4.2P. Pneumatiques: Réglementation de L'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Assistance uniquement dans les zones et parcs prévus à cet effet.

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

Art.5P. PUBLICITE

Publicités obligatoires : Communiquées par un additif aux vérifications des documents

Art.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 25^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale représente un parcours de 306.700 Kms. Il est divisé en deux étapes et trois sections. Il comporte sept Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 86.7 Kms.

ES.1 - 4 - 7 : LE COLOMBIER	13.500 X 3	= 40.500 Kms
ES.2 - 5 : MARSANNE	10.700 X 2	= 21.400 Kms
ES.3 - 6 : COMPS	12.400 X 2	= 24.800 Kms

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.4P. L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôles des voitures devront être transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaisons.

6.2.7P. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

1^{ère} infraction, selon la gravité: 1 ou 3 minutes, ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Dimanche 24 Avril 2011, Dimanche 1 Mai 2011 de 9 h 00 à 20 h 00.

Vendredi 6 Mai 2011 de 9 h 00 à 18 h 00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2011)

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des Epreuves Spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisateur. Dans le cas où un Concurrent désire le service de dépannage de l'ES. (À ses frais), il doit en avertir le Directeur d'Epreuve avant le passage de la voiture balai. (Cibiste).

Art.7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route	: Chasuble Jaune
Chef de poste	: Chasuble Orange

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Exclusion

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.4P. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves Spéciales (E.S)

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.8P. PENALITES RECLAMATIONS APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.10P. PRIX - COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

SRATCH	- 80 Parts	80 Parts et +	TOTAL
1er	620 €	750 €	1830.00€
2ème	450 €	520 €	
3ème	250 €	360 €	
4ème		200 €	

GROUPE (x 6)	- 5 Parts	5 Parts et +	TOTAL
1er	200 €	400 €	4200.00€
2ème		200 €	
3ème		100 €	

CLASSES (x 23)	- 5 Parts	5 à 15 Parts	+ 15 Parts	TOTAL
1er	200 €	400 €	400 €	17940.00 €
2ème		200€	200 €	
3ème		100 €	100 €	
4ème			80 €	

COUPE DES DAMES	200 €	200.00 €
-----------------	--------------	-----------------

TOTAL PRIX DISTRIBUABLES	24170.00 €
---------------------------------	-------------------

Tous les prix sont cumulables.

Les voitures KIT-CAR et WRC seront rattachées à leur classe de basse pour les prix remis à la classe (exemple : A5 KIT-CAR récompensé dans la classe A5 ou A8 WRC dans la classe A8).

Coupes : de nombreuses coupes récompenseront les lauréats des divers classements.
Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le Samedi 07 Mai 2011 sur le podium d'arrivée à Montélimar

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le RALLYE que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser et organisera encore cette année le **25ème Rallye ECUREUIL DROME PROVENCALE.**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

Reconnaisances strictement interdites avant le 24 Avril 2011.

Reconnaisances autorisées uniquement :

Le Dimanche 24 avril 2011, le Dimanche 01 mai 2011 de 9 h 00 à 20 h 00

Le vendredi 06 mai 2011 de 9 h 30 à 18 h 00

De plus, dans tous les Rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2011)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable Rallye Ecureuil Drôme Provençale et vous remercie par avance de votre sportivité.

ANNEXE N° 1 ITINÉRAIRE
25^{ème} RALLYE NATIONAL DRÔME PROVENCALE

Kms	ITINÉRAIRE	ROUTES	TEMPS	Contrôles	H.Théorique	H.Théorique
306,7	Parcours		Imparti		Première	Dernière
86,7	En 7 Epreuves Speciales		min		Voiture	Voiture
VENDREDI 1ère ETAPE 1ère SECTION MONTELMAR / MONTELMAR						
0,100	SECTEUR N° 1 MONTELMAR - MONTELMAR		00 H 02	MOYENNE		30 Kh
0,0	CH 0 MONTELMAR :Sortie Parc Ferme			CH: 0	21 H 30	23 H 30
0,100	CH 1 MONTELMAR :Entrée Parc Assistance		00 H 02	CH: 1	21 H 32	23 H 32
PARC ASSISTANCE MONTELMAR			00 H 10			
27,800	SECTEUR N° 2 MONTELMAR - SALLES sous BOIS		00 H 45	MOYENNE		37,7 Kh
0,0	CH 2 MONTELMAR : Sortie Parc Assistance			CH: 2	21 H 42	23 H 42
27,800	CH 3 SALLES sous BOIS	D 24	00 H 45	CH: 3	22 H 27	00 H 27
35,000	SECTEUR N° 3 SALLES sous BOIS - MONTELMAR		00 H 45	MOYENNE		46,6 Kh
0,0	Départ ES 1 LE COLOMBIER	D 24	00 H 03	DES: 1	22 H 30	00 H 30
13,500		D 550		AES: 1		
35,000	CH 4 Entrée Parc		00 H 45	CH: 4	23 H 15	01 H 15
PARC MONTELMAR						
SAMEDI 2ème Etape 2ème SECTION MONTELMAR / MONTELMAR						
0,100	SECTEUR N° 4 MONTELMAR - MONTELMAR		00 H 02	MOYENNE		30 Kh
	CH 5 Sortie Parc			CH: 5	11 H 00	13 H 00
0,100	CH 6 Entrée Parc Assistance			CH: 6	11 H 02	13 H 02
PARC ASSISTANCE MONTELMAR			00 H 30			
18,400	SECTEUR N° 5 MONTELMAR - MARSANNE		00 H 30	MOYENNE		36,8 Kh
0,0	CH 7 MONTELMAR : Sortie Parc Assistance			CH: 7	11 H 32	13 H 32
18,400	CH 8 Marsanne	D 105	00 H 30	CH: 8	12 H 02	14 H 02
30,800	SECTEUR N° 6 MARSANNE - COMPS		00 H 40	MOYENNE		46,2 Kh
0,0	Départ ES 2 MARSANNE	D 105	00 H 03	DES: 2	12 H 05	14 H 05
10,700		D 26		AES: 2		
30,800	CH 9 COMPS	VO	00 H 40	CH: 9	12 H 45	14 H 45
37,600	SECTEUR N° 7 COMPS - SALLES sous BOIS		00 H 50	MOYENNE		45,1 Kh
0,0	Départ ES 3 COMPS	VO	00 H 03	DES: 3	12 H 48	14 H 48
12,400		D 547		AES: 3		
37,600	CH 10 SALLES sous BOIS	D 24	00 H 50	CH: 10	13 H 38	15 H 38
35,000	SECTEUR N° 8 SALLES sous BOIS - MONTELMAR		00 H 45	MOYENNE		46,6 Kh
0,0	Départ ES 4 LE COLOMBIER	D 24	00 H 03	DES: 4	13 H 41	15 H 41
13,500		D 550		AES: 4		
35,000	CH 11 Montélimar Entrée Parc		00 H 45	CH: 11	14 H 26	16 H 26
PARC REGROUPEMENT MONTELMAR						
SAMEDI 2ème Etape 3ème SECTION MONTELMAR / MONTELMAR						
0,100	SECTEUR N° 9 MONTELMAR - MONTELMAR		00 H 02	MOYENNE		30 Kh
	CH 12 Sortie Parc			CH: 12	15 H 16	17 H 16
0,100	CH 13 Entrée Parc Assistance			CH: 13	15 H 18	17 H 18
PARC ASSISTANCE MONTELMAR			00 H 30			
18,400	SECTEUR N° 10 MONTELMAR - MARSANNE		00 H 30	MOYENNE		36,8 Kh
0,0	CH 14 MONTELMAR : Sortie Parc Assistance			CH: 14	15 H 48	17 H 48

18,400	CH 15 Marsanne	D 105	00 H 30	CH: 15	16 H 18	18 H 18
30,800	SECTEUR N° 11 MARSANNE - COMPS		00 H 40	MOYENNE		46,2 Kh
0,0	Départ ES 5 MARSANNE	D 105	00 H 03	DES: 5	16 H 21	18 H 21
10,700		D 26		AES: 5		
30,800	CH 16 COMPS	VO	00 H 40	CH: 16	17 H 01	19 H 01
37,600	SECTEUR N° 12 COMPS - SALLES sous BOIS		00 H 50	MOYENNE		45,1 Kh
0,0	Départ ES 6 COMPS	VO	00 H 03	DES: 6	17 H 04	19 H 04
12,400		D 547		AES: 6		
37,600	CH 17 SALLES sous BOIS	D 24	00 H 50	CH: 17	17 H 54	19 H 54
35,000	SECTEUR N° 13 SALLES sous BOIS - MONTELIMAR		00 H 45	MOYENNE		46,6 Kh
0,0	Départ ES 7 LE COLOMBIER	D 24	00 H 03	DES: 7	17 H 57	19 H 57
13,500		D 550		AES: 7		
35,000	CH 18 Montélimar Entrée Parc		00 H 45	CH: 18	18 H 42	20 H 42